

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention

OBJET : DELIBERATION n° 2024-94 - TARIFICATION DES ACTIVITES DE L'ESPACE D'ANIMATION

L'Espace Animation est un lieu d'accueil et d'animations à vocations globale, familiale et intergénérationnelle.

Cet équipement de proximité qui s'appuie sur un projet social est un lieu d'animations de la vie locale permettant aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets d'intérêt collectif. Le projet social de structure s'appuyant sur 4 piliers fondamentaux de l'animation globale et coordination que sont l'accueil, la participation, le partenariat et la gouvernance.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs d'adhésion et de participation aux sorties, initialement voté lors de la séance du 19 décembre 2019.

	TARIFS
Cotisation annuelle à compter du 01/09/2024	
Adulte	10 €
Enfant	2 €
Sortie pour l'année 2024	
- Distance inférieure 30km	3 € par famille
- Distance supérieure 30 km	5€ par familles

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE et **DECIDE** d'appliquer la tarification des activités de l'Espace d'animation de la manière définie ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2024

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240625-DELIB202494-DE
Reçu le 09/07/2024

